

## Descriptif de module

**Domaine :** Economie & Services  
**Filière :** Economie d'entreprise

### 1. Intitulé de module Options secondaires 2026-2027

**Type de formation :**  
☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres :

**Niveau :**  
☐ Module de base  
☐ Module d'approfondissement  
☒ Module avancé  
☐ Module spécialisé  
☐ Autres :

**Type :**  
☒ Module principal  
☐ Module lié au module principal  
☐ Module facultatif ou complémentaire  
☐ Autres :

**Caractéristique :**  
☒ Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

**Organisation temporelle :**  
☒ Module sur 1 semestre  
☐ Module sur 2 semestres  
☒ Semestre d'automne  
☒ Semestre de printemps  
☐ Autres :

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 5

**Langue principale d'enseignement :**

- ☒ Français ☐ Italien  
☐ Allemand ☐ Anglais  
☐ Autres :

### 3. Prérequis

- ☒ Avoir validé les semestres 1 - 2  
☒ Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-es EES et 5 et 6 pour les étudiant-es EEW  
☐ Pas de prérequis  
☐ Autres :

### 4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Voir lien intranet :

<https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires?options-secondaires-2026-2027>

Descriptifs des options secondaires proposées.

## 5. Contenu et formes d'enseignement

Voir lien intranet :

<https://www.hesge.ch/heg/formations/bachelors/economie-entreprise#options-principales-et-secondaires?options-secondaires-2026-2027>

Descriptifs des options secondaires proposées.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

- Semaine 1 à 14 : contrôle-s continu-s et/ou travaux de groupe et/ou présentations orales, selon décision de la coordination du module (les pondérations sont communiquées par les enseignant-es avant les évaluations).
- Semaine 15 : Evaluations orales autorisées.

Cette pondération s'applique également aux étudiant-es répétant ce module durant la présente année académique.

## 7. Modalités de remédiation

- ☒ Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- ☐ Pas de remédiation
- ☐ Autres modalités :

### **Autres modalités de remédiation**

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

## 8. Bibliographie